

Les 10 rémunérations les plus élevées au sein de la CCLLA

Comme le prévoit l'article 37 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, la CCLLA publie la somme des dix rémunérations les plus élevées de l'année 2023, obligation nouvelle pour les collectivités territoriales de plus de 40 000 habitants selon la loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique.

Pour l'année 2023, de janvier à décembre, la somme des 10 plus hautes rémunérations payées par la CCLLA est de 654 448,26 € brut, tous statuts confondus (titulaires et non titulaires) ; cette somme concerne 5 femmes et 5 hommes.

SIREN	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois
200 071 553	Communauté de communes Loire Layon Aubance	2023	654 448,26 €	5	5	119,5